

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2022-078

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2022

# Sommaire

## **26\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Eaux Forêts Espaces Naturels**

26-2022-06-23-00002 - AP portant interdiction exceptionnelle de l'emploi  
du feu dans le département de la Drôme (1 page)

Page 3

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2022-06-23-00002

AP portant interdiction exceptionnelle de  
l'emploi du feu dans le département de la  
Drôme



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels  
Pôle Forêts  
ddt-sefen-pf@drome.gouv.fr**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-  
EN DATE DU  
PORTANT INTERDICTION EXCEPTIONNELLE DE L'EMPLOI DU FEU  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

La Préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code Forestier et notamment ses articles L 131-1, L 131-6, R 131-2 R 322-1, R 131-3 et R163-2,  
**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1 à L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1  
**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L.220-1, L.541-1, L.123-19-3 et R.332-73, R.541-8  
**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1311-1 et L.1311-2 ;  
**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.131-4 à L.131-6 ;  
**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.200-1 et suivants ;  
**VU** le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;  
**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013057-0026 en date du 26 février 2013 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt ;  
**VU** le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies en vigueur ;  
**VU** l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;  
**VU** l'avis favorable de l'Agence Drôme-Ardèche de l'Office National des Forêts ;  
**CONSIDÉRANT** le niveau de risque d'incendie de forêt élevé sur la majeure partie du département en raison de l'état de sécheresse avancé de la végétation, et de l'absence ou des faibles précipitations de ces dernières semaines ;  
**CONSIDÉRANT** que les prévisions des précipitations annoncées dans les prochains jours ne devraient pas avoir d'impact suffisant pour réduire significativement le niveau de sensibilité de la végétation au risque feu de forêt à court terme ;  
**CONSIDÉRANT** que l'urgence de la situation ne permet pas l'organisation d'une procédure de participation du public ;  
Sur Proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – L'emploi du feu dans le département de la Drôme est interdit sous toutes ses formes tel que réglementé par l'arrêté préfectoral n° 2013057-0026 en date du 26 février 2013 à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts jusqu'au 30 juin 2022 inclus.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3** – La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Sous-Préfète de Die, le Sous-Préfet de Nyons, les Maires des communes du département, la Directrice Départementale des Territoires, le Directeur de l'Agence Interdépartementale de l'Office National des Forêts, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les gardes de l'Office Français de la Biodiversité, les gardes des Réserves Nationales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète,

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr